

## SEANCE DU 06 FEVRIER 2020

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Fin du contrat CUI agent d'entretien
- Proposition d'achat d'un billard

<b>2020_01 - Attribution financière scolaire pour 2020</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à définir l'attribution financière scolaire pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** que l'attribution financière scolaire soit fixée à 40 € par élève

**Soit pour Montiéramey : 49 élèves X 40 € = 1960 €**

**Soit pour Mesnil saint père : 51 élèves X 40 € = 2040 €**

**DECIDE** de maintenir la subvention annuelle de 1000 € à la coopérative scolaire

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle pour le voyage à la neige pour 14 élèves soit 700 €

**AUTORISE** Madame le Maire à inscrire les crédits correspondants au BP 2020

Pour l'attribution financière (soit 30 € par élève au C/6067 et 10 € au C/ 6251 -selon la demande des enseignants)

Pour la subvention annuelle et exceptionnelle soit un total de 1700 €

<b>2020_02 - Création d'un syndicat mixte fermé à la carte (SDEA)</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Madame le Maire expose que lors de la réunion du 18 septembre 2018, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) a proposé une modification des statuts du Syndicat et a

étendu ses compétences à de nouvelles compétences facultatives en matière de transition énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'arrêté interpréfectoral de projet de périmètre du SDEA

**APPROUVE** les nouveaux statuts du futur syndicat mixte fermé adoptés par le Comité du SDEA le 18 septembre 2018

-----

<b>2020_03 - Demande d'achat de la parcelle 5 section AI</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Ce pylône se situe sur le domaine public de la commune sur le chemin rural dit « de la Voie Haute » Section AI à hauteur de la parcelle 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'accepter l'offre de la société TDF pour un montant de 100 000 €

**PRECISE** qu'il convient de faire intervenir un géomètre pour borner cette parcelle

**PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de l'acheteur

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

-----

<b>2020_04 - Remboursement de la caution du logement du Presbytère</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Des travaux de peinture et autres sont nécessaires pour le remettre en état.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour le remboursement de la caution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Compte tenu des travaux et de l'achat de la marchandise (peinture) pour remettre en état cet appartement

**DECIDE** de ne pas rembourser la caution qui avait été versée 1<sup>er</sup> mars 2014

**CHARGE** Madame le Maire de prévenir la locataire ( Mme COLAS Julia)

<b>2020_05 - Reprise et finalisation du PLU : proposition de devis</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Le 12 novembre 2019, un courrier de résiliation du contrat a été adressé au CDHU pour non-respect des clauses du contrat.

Un nouveau bureau d'études « Perspectives Paysage accepte de reprendre le dossier à zéro pour un montant de 16 750 € HT soit 20 100 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de confier la mission d'assistance à Perspectives urbanisme & paysage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 16 750 € HT soit 20 100 € TTC

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

-----

<b>2020_06 - Augmentation loyer du logement C du Presbytère</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Madame le Maire demande à l'assemblée d'augmenter le prix du loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'augmenter le loyer mensuel à 250 €

**PRECISE** que ce loyer sera fixé aux nouveaux locataires

**RAPPELLE** que les charges communes sont facturées une fois l'an et que la révision des loyers interviendra au terme de chaque année du contrat, d'après l'indice de construction de l'Insee. L'indice de référence étant le dernier connu à la date d'entrée dans les locaux.

**CHARGE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce logement

-----

<b>2020_07 - Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un SRO</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Madame le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 6 décembre 2019 N° 2019\_46 concernant une convention d'occupation du domaine public avec la Société LOSANGE pour l'implantation d'un SRO (sous-répartiteur Optique)

Un autre endroit a été recherché, après un commun accord avec la société, la commune et l'ABF ceux-ci ont décidé de le fixer voie du Rang (plan ci-joint)

Une redevance annuelle de 40 € sera due par l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** l'implantation du SRO, pour une surface de 2 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AC

**AUTORISE** l'occupation du domaine public concerné pour toute la durée d'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement par LOSANGE, et au plus tard le 26 juillet 2052

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention

**Cette délibération annule et remplace la DCM DU 6 décembre 2019 n° 2019\_46**

-----

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Les peupliers rue Pré la caille devraient être coupés d'ici peu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35 .

**Fait à MESNIL SAINT PERE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Jacqueline COLFORT